

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 18 octobre 2016, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
Excusés :	NEANT
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	Francine DESMIDT

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHES FORMALISES SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Marché signé le 06/10/2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE VESTIAIRES SPORTIFS ET SALLE COMMUNALE
Nature : MISSION MAITRISE OEUVRE
Entreprise : DELERS & ASSOCIES, 01 BOURG-en-BRESSE
Montant : 6.324 € HT

Marché signé le 07/10/2016

Objet : AMENAGEMENT TRAVERSE DE PERIGNAT
Nature : MISSION MAITRISE OEUVRE
Entreprise : AINTEGRA, 01 MONTAGNAT
Montant : 11.800 € HT

Marché signé le 17/10/2016 OBJET : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Nature : LOT 1 TERRASSEMENT - VRD
Entreprise : SAS SNTP, 01 MONTREAL LA CLUSE
Montant : 50.518 € HT

Nature : LOT 2 GROS ŒUVRE - DESAMIANTAGE
Entreprise : JACQUET SAS (co-traitant EG CARMINATI), 01 OYONNAX
Montant : 328.000 € HT

Nature : LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE
Entreprise : BOURDON FRERES, 01 ST CYR SUR MENTHON

Montant : 39.805,50 € HT

Nature : LOT 4 ETANCHEITE
Entreprise : DAZY SARL, REPLONGES
Montant : 14.970,96 € HT

Nature : LOT 5 REVETEMENT DE FACADES
Entreprise : SARL JUILLARD, 01 JASSERON
Montant : 39.166,67 € HT

Nature : LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
Entreprise : GIROD MORETTI, 01 BEARD GEOVREISSIAT
Montant : 50.000 € HT

Nature : LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
Entreprise : SARL SMA, 01 VAL REVERMONT
Montant : 60.581,33 € HT

Nature : LOT 8 METALLERIE
Entreprise : SARL MTM, 01 CORGENON
Montant : 46.192,50 €

Nature : LOT 10 PLATRERIE - PEINTURE
Entreprise : SAS GPR, 01 BOURG EN BRESSE
Montant : 131.569,90 € HT

Nature : LOT 11 PLAFONDS SUSPENDUS
Entreprise : SAS ISOLATION SERVICE, 01 FRANS
Montant : 7.380 € HT

Nature : LOT 12 CARRELAGES - FAIENCES
Entreprise : CARRELAGES HAUT BUGEY, IZERNORE
Montant : 23.949,95 € HT

Nature : LOT 13 SOLS SOUPLES
Entreprise : COMPTOIR DES REVETEMENTS, 69 VILLEURBANNE
Montant : 15.306,50 € HT

Nature : LOT 14 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE
Entreprise : SAS SERVIGNAT, 01 AMBERIEUX EN BUGEY
Montant : 151.171,45 € HT

Nature : LOT 15 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
Entreprise : BM ELECTRICITE, 01 IZERNORE
Montant : 140.030,69 € HT



MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

N° 2016-040 – Signature du marché PLATRERIE PEINTURE CHARDEYRON de 7.400,16 € HT soit 8.400,19 € TTC pour la réfection de peinture de deux chambres et un bureau à la cure.

N° 2016-41 – Signature du marché CERIG de 6.953,61 € HT soit 8.344,33 € TTC pour le renouvellement des postes informatiques du secrétariat de mairie.



DELIBERATION 2016060 – ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE LA CC HAUT BUGEY

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la prestation de service mutualisé d'instruction du droit des sols mis en place au sein de la CC Haut Bugey à compter du LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 dans les conventions énoncées par la convention.

DELIBERATION 2016061 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum (80 %) auprès de la Préfecture et de tout autre organisme pour la somme estimative de 8.284 €. L'achat et l'installation d'un système de vidéo-protection et de matériel de guidage pour le déplacement des visiteurs à l'école est envisagé.

DELIBERATION 2016062 – DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DE CONSEIL, MARIAGE, CCAS et DU BUREAU DE VOTE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal sollicite la bienveillance de M. le Procureur de la République pour le déplacement de la salle de conseil, mariage, CCAS et du bureau de vote de la mairie, à compter du 1^{er} décembre 2016, vers la salle place de l'Eglise, annexe mairie. Il demande également l'autorisation de déplacer les registres d'état-civil vers ce même lieu en cas de besoin.

DELIBERATION 2016063– ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Il décide de mettre en ligne ce rapport sur www.service.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur SISPEA.

DELIBERATION 2016064 – CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ré-adhérer pour les 5 années à venir, soit 2017-2021, à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière et accepte que cette adhésion soit rendue publique,

- s'engage à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône-Alpes ;
- s'engage à respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- s'engage à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- accepte qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui pourraient être demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Rhône-Alpes ;
- s'engage à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- s'engage à honorer la cotisation à PEFC Rhône-Alpes ;
- s'engage à signaler toute modification concernant la forêt communale ;
- demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Rhône-Alpes ;

DELIBERATION 2016065 – TRANSFERT DE PARCELLES DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « LES BALCONS DE L'OIGNIN »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de céder les parcelles ci-dessous pour leur valeur à l'actif, soit 86.166,96 € au budget annexe « les balcons de l'Oignin »

PARCELLE	SURFACE en m ²	PRIX en € au m ²	TOTAL en €
F150	3.444	15,24	52.486,56
AC268	311	15,24	4.739,64
AC152	515	15,24	7.848,60
AC212	1.064	15,24	16.215,36
AC213	286	15,24	4.358,64
AC217	34	15,24	518,16

DELIBERATION 2016066 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative sur le budget principal N° 214 pour le virement de la somme de 10.000 € du compte 2313 opération 211 vers le compte 2188 opération 174.

FINANCES

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté de décharge définitive concernant les comptes de la commune pour l'exercice 2014 qui n'appellent pas d'observation.

Le Conseil Municipal est informé que la commune d'Izernore percevra une somme de 22.624,47 € de la part de SEMCODA au titre de la distribution de dividendes pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la participation financière au centre médico-scolaire pour 2015 et demande un complément d'information.

URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'EPF (Etablissement Public Foncier qui remercie pour le soutien qui lui a été apporté face aux recommandations du rapport FIGEAT.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de SEMCODA concernant les prêts mis en œuvre dans le cadre de la construction de 21 logements à Pérignat.

ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIMENTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'éventuelle acquisition d'une parcelle impasse du Four est en cours de négociation.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la mise en liquidation judiciaire de la SNC TABAC des COLONNES.

SECURITE

Le Conseil Municipal fait le point sur la réunion publique concernant la participation citoyenne. Il constate qu'une faible participation de la population a répondu à cet appel et souhaite reconduire une nouvelle réunion début janvier 2017 en accentuant la communication sur cet événement.

Le déplacement des radars pédagogiques est envisagé début janvier 2017 : route de Bussy et hameau d'Intriat.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des différents travaux en cours :

Extension de la mairie : Début du terrassement le 14 novembre prochain
Déménagement de la salle des adjoints le samedi 19 novembre 2016
Réunion de chantier chaque mardi à 14 h en mairie

Bureau des Grillons : l'entreprise CHARDEYRON commence les travaux dès le 7 novembre 2016

Giratoire route de Bussy : bordure en enrobé du rond point à venir

Projet commercial : attente de la convocation par les Bâtiments de France

Eclairage terrain arrière salle des fêtes : un candélabre sera installée, mais accessible avec une clé

Une réunion de travaux pourra être programmée courant novembre afin de constater de l'avancement et de la mise à jour du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

PATRIMOINE & MUSEE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la fête de la science à Oyonnax à laquelle participait le musée d'Izernore.

ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de remerciement des CRINS D'IZERNORE suite à la subvention exceptionnelle attribuée pour le championnat de France Hunter.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la formation du 22 octobre dernier destiné aux associations communales.

DIVERS

OPERATION DAKOTA 2019 : à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'atterrissage d'un avion DAKOTA à Izernore, il est proposé au Conseil Municipal de composer un comité de pilotage pour organiser cette manifestation.

Le SIEA organise une rencontre à Saint Vulbas le 18 novembre prochain. M. le Maire pourra y assister et propose aux conseillers disponibles de l'accompagner.

Mme Françoise DESMIDT propose d'être présente le 31 octobre 2016 de 10 h à 12 h à la résidence des Pragnères pour la distribution du portage de repas en l'absence de Mme Anne LEROUX.